

CERCLE DES REPRÉSENTANTS DE LA DÉFENSE DES POLICIERS (CRDP)

PROGRAMME DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE

9 décembre 2009, Hôtel Four Points, Gatineau

09h15 : Ouverture: **M. Jacques Painchaud**, *vice-président à la discipline et à la déontologie, APPQ*

09h30 : Conférencière : **Me Nadine Touma**, *Poupart, Dadour, Touma et Associés*

Enjeux des allégations de profilage racial pour les corps policiers

Cet exposé visera à mieux comprendre ce qu'est une intervention policière fondée sur le profilage racial, les moyens de preuve utilisés pour établir le profilage racial et le processus d'une plainte logée à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Il y aura également présentation d'opérations policières ayant donné lieu à de telles plaintes et suggestion de pistes d'actions pour les corps policiers.

10h40: Pause café

11H00 : Conférencier : **Me André Fiset**, *Castiglio & Associés*

La police des polices : quel modèle doit-on privilégier?

Depuis fort longtemps on se pose la question: qui doit policer la police ? Les enquêtes criminelles concernant un décès ou une blessure grave suite à une intervention policière font l'objet d'un débat qui, au Québec, a tendance à se corser. Cette présentation a pour objet, dans un premier temps, d'identifier les différents modèles en existence de la « police des polices ». Par la suite, nous nous attarderons sur l'expérience ontarienne du S.I.U. Nous signalerons également les principales critiques soulevées à l'égard du S.I.U. et de son fonctionnement. Finalement, nous discuterons des enjeux de ce débat pour les associations syndicales de policiers.

12h15 : Dîner

13h30 : Conférencier : **Me Robert De Blois**, *Les avocats Deblois et Associés, s.e.n.c.r.l.*

L'utilisation d'Internet en milieu de travail

- La méthodologie d'enquête - Un employeur a-t-il le droit de contrôler et de surveiller un employé dans son utilisation d'un ordinateur au travail ? - L'existence d'une politique interne et dispositions prévues au Code de discipline - Les principales fautes découlant d'un usage abusif d'Internet - Les facteurs à analyser dans l'évaluation de divers cas et état de la jurisprudence.

14h30 : Pause café

14h45 : Table ronde : **Échange sur diverses problématiques concernant la déontologie policière**

Déontologie policière

I. Le Commissaire à la déontologie policière tente de contourner la preuve de l'intention à l'article 6 du *Code de déontologie*

II. Le Commissaire à la déontologie policière tente de faire témoigner une victime par vidéoconférence

III. Le Comité de déontologie policière peut-il tenir compte de la sanction disciplinaire imposée à un policier au moment d'imposer à son tour une sanction déontologique ? **Par Me Robert De Blois**, *Les avocats Deblois et Associés, s.e.n.c.r.l.*

IV. Demande d'excuse vs. Article 18.2 de la *Charte québécoise*, **Par Me André Fiset**, *Castiglio & Associés*

15h45 : Pause café

16h00 : Conférencier : **Me Alain Rousseau**, *APPQ*

Développements en matière de divulgation de la preuve en matière criminelle, et des antécédents disciplinaires des policiers

La Cour suprême en rendant un jugement dans l'affaire McNeil, en janvier 2009, a élargi le champ des éléments devant être divulgué à la défense, pour y inclure les antécédents criminels et disciplinaires des policiers. Quels en sont les paramètres? Quels ont été les travaux effectués sur le plan syndical? Quelle est la position de la Direction des poursuites criminelles et pénales, de même que celle de la Sûreté du Québec? Il s'agit là de quelques questions auxquelles nous tenterons d'apporter des réponses lors de cette conférence.

17h00 : Fermeture : **M. Jacques Painchaud**, *vice-président à la discipline et à la déontologie, APPQ*

